



FLOUÉS DURAFOUR

St Cyr l'Ecole, le 04/02/2002.

Le décret contenant l'amendement « Floués Durafour » permettant d'indemniser ces agents par une reconstitution de carrière est sorti (décret n°2002-136 du 1^{er} février 2002 modifiant le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, paru au Journal Officiel du 03/02/2002). Il va permettre le reclassement de 224 agents INRA et un rappel de plusieurs milliers de francs pour ces personnes.

Cela est l'aboutissement d'une longue mobilisation des personnels concernés (AJT et AJT devenus depuis 1990 TR voire AI) avec l'appui et l'organisation de la CGT-INRA.

C'EST UNE GRANDE VICTOIRE !

Floués, adressez-vous rapidement aux services généraux de vos centres pour engager la demande de reclassement : vous avez 6 mois à compter de la date de parution de ce décret (soit 6 mois à compter du 3 février 2002). Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre section locale syndicale CGT.

N'oubliez pas tout cela !

Aux élections CAPN...

...Votez CGT-INRA !